

les produits chimiques, les chemins de fer, le papier et les produits du bois. Il a aussi servi de conseiller à d'importantes sociétés canadiennes et internationales.

M. Picard possède peut-être toutes les qualités requises pour mener l'enquête, et il peut fort bien être un homme honnête qui lui consacrerait son attention la plus objective. Je ne sais pas. Toutefois, si j'étais membre de l'Association internationale des débardeurs et si on me renseignait sur l'expérience de M. Picard, j'aurais très peur. J'ai eu affaire à ces conseillers en administration, ces gens qui font des études des temps et mouvements, des tâches et de tout le reste. J'ai vu ce qu'ils font. La nomination de M. Picard par le ministre est sûrement tout aussi répréhensible que si le ministre avait nommé le directeur du génie industriel les Métallurgistes unis d'Amérique, qui a le même genre d'expérience, mais de l'autre côté. A mon sens, il est essentiel, si ce Parlement doit agir de façon responsable et, j'ajouterais, démocratique, que nous sachions quelles sont les recommandations avant d'obliger les travailleurs à les accepter.

En fait, j'appuie sans réserve les suggestions du député d'Ontario (M. Starr) et je signale au ministre et au gouvernement qu'il qu'il n'y a aucune raison de ne pas attendre que le commissaire ait déposé ses recommandations. Celles-ci devraient être étudiées par le ministre et ensuite remises aux parties en cause pour qu'elles fassent de même, dans l'espoir qu'elles en arriveront à une entente. Si elles ne peuvent s'entendre et que le pays fait face de nouveau à la possibilité d'une autre grève paralysante, il sera encore temps pour le gouvernement de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires. Nous demander de le faire maintenant c'est nous demander de remplir un engagement que le ministre a pris envers la Fédération des armateurs et pour lequel lui seul est responsable et non pas nous, membres du Parlement, de quelque côté de la Chambre que ce soit.

**M. Munro:** Le député me permet-il de lui poser une question? Il a admis, au moment où le bill préconisé par son parti a été présenté, qu'il restait des points non réglés et au sujet desquels les parties ne s'entendaient pas. N'est-il pas d'avis qu'en présentant ce bill, il aurait nié aux travailleurs le droit de retirer leurs services sur ces points sur lesquels les deux parties n'étaient pas d'accord, ce qui équivaldrait à l'arbitrage obligatoire?

[M. Lewis.]

**M. Lewis:** Je ne suis pas de cet avis, monsieur l'Orateur, pas plus que je le serais si nous n'étions pas saisis du bill à l'étude. En réponse au député d'Hamilton-Est, permettez-moi de dire que ce qui est arrivé dans ce cas-ci où un commissaire a été nommé mais avant que le bill actuel soit présenté, c'est exactement ce que le bill du député de Skeena proposait, à savoir que les points qui avaient fait l'objet d'une entente soient inclus dans la mesure législative et que les autres soumis à une commission d'enquête en deçà d'une certaine période, sauf erreur soixante jours après la remise aux intéressés du rapport qui servirait de base à leurs négociations. Cela protégerait la procédure de négociations collectives sur les points qui n'étaient pas en litige.

J'ai d'abord pensé que le ministre l'avait fait quand il a annoncé la nomination d'un commissaire. Les parties s'étaient entendues sur les autres points, de sorte qu'il n'était pas nécessaire de légiférer à leur égard. Nous nous réjouissons tous que ces points n'exigent pas de mesure législative et que le ministre ait nommé une commission d'enquête pour permettre aux intéressés de négocier les points encore en litige, à la lumière des faits, des preuves et des conclusions soumis par le commissaire. Voilà ce que le ministre ferait, pensions-nous, mais il ne l'a pas fait.

**L'hon. M. Pickersgill:** Puis-je poser une question au député? Le député de Skeena a demandé à présenter un bill, mais la Chambre ne lui a pas permis de le faire. Personnellement, je le regrette. Toutefois, je me demande si le député s'opposerait à ce que le député d'York-Sud nous communique le texte du bill proposé, vu la déclaration faite par le député d'York-Sud, afin que nous sachions tous sur quoi porte notre différend?

● (5.30 p.m.)

**M. Lewis:** Je dirai tout d'abord, monsieur l'Orateur, que je ne le ferai pas, car je n'en ai pas le temps. Le député de Skeena prendra la parole. Il pourra faire ce qu'il voudra au sujet de son bill. Nul doute qu'il est enchanté de pouvoir éclairer le ministre des Transports, et il ne manquera sûrement pas de le faire aujourd'hui. J'ai répondu du mieux que j'ai pu aux questions et interpellations qu'on a formulées, mais j'ajouterais ceci: On aura beau signaler tous les bills que nous avons tenté de présenter, cela ne détournera pas